



**Syndicat National « Force Ouvrière »**

**des Finances Publiques**

\*\*\*\*\*

**Section d'Indre et Loire**

Compte rendu du CTL du 8 janvier 2013,  
début de la séance à 9h30, présidée par M Grosskopf

Les élus Solidaires et CGT font une déclaration commune et quittent la séance.

Ordre du jour :

- 1- Présentation des RAN
- 2- Examen de la situation des emplois de la DDFIP 37 PLF 2013
- 3- Questions diverses.

1-Mme Albert a présenté ce 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour, pour information.

Les Résidences d'Affectation Nationale (RAN) ont été définies le 31 décembre 2010 et mises en applications à compter de 2013, dans le cadre de l'harmonisation des mouvements de mutation des agents des Finances Publiques.

Vous trouverez ci-joint le tableau de définition des RAN en Indre et Loire.

FO-DDFIP 37 a demandé quelles seraient les conséquences pour les agents dont les postes sont susceptibles d'être regroupés s'ils appartiennent à des RAN différentes? Notamment pour les collègues de Montbazou et Azay le Rideau.

M Grosskopf nous fait savoir que le dossier concernant ces trésoreries et celles évoquées lors du précédent CTL, sera envoyé à la Centrale la semaine prochaine. Il espère pouvoir apporter des réponses dans 2 mois. Les conséquences concernant les affectations des agents dépendant de RAN différentes n'ont pas été communiquées à ce jour par la direction nationale.

FO-DDFIP 37 continuera à être très vigilant sur ce dossier qui touche nombre de nos collègues.

2-Avant la présentation de ce point la déclaration liminaire rédigée en commun par les élus FO-CFTC est lue. Vous la trouverez ci-jointe, avec le tableau des suppressions.

Aucune intervention de notre part ne sera faite pour montrer notre opposition totale aux suppressions d'emplois.

Vote contre FO et CFTC-UNSA

3-M Rousseau confirme le « test », au niveau départemental, d'un pôle Contrôle-Revenus-Patrimoine, pour une durée d'un an. Celui-ci sera piloté par M Moret et Mme Baroux.

Le nombre de dossiers fort enjeu (DFE) devrait diminuer de 940 à 600 (modification du seuil de compétence).

La séance a été levée vers 10h30.

Vos élus en CTL. Pascale Carré, Bertrand Viano et Gilles Lavergne